



L'« africanisme » belge face aux problèmes d'interprétation de la tragédie rwandaise

L'OBJET de ce texte est l'établissement d'une typologie des interprétations du déchaînement de la violence au Rwanda, qui ont été proposées par des « africanistes » belges. Je mets le terme « africanistes » entre guillemets parce que je l'entends dans un sens très large : j'y englobe non seulement une catégorie de scientifiques, mais aussi tous ceux qui — en vertu de leur expérience et de leur connaissance du Rwanda et de l'Afrique — se sont estimés en droit de développer ou d'esquisser une analyse générale du processus qui a débouché sur les massacres récents. Mes investigations ont porté sur les publications qui ont suivi les événements d'avril 1994. Il s'agit d'articles de journaux (1), de périodiques, de brochures et d'ouvrages.

Après avoir dressé un tableau méthodique des positions en présence, je me livrerai à quelques commentaires des résultats de cette analyse.

Typologie des interprétations

L'examen auquel j'ai procédé m'a conduit à opérer une distinction majeure : distinction entre un courant d'interprétation que j'appellerai « essentialiste » et un courant que je qualifierai de « fonctionnaliste ». On verra que les auteurs que je range dans l'un ou l'autre de ces courants peuvent avoir des divergences importantes du point de vue surtout de la manière dont ils appréhendent la question de l'ethnicité et en apprécient le rôle. Au-delà de ces divergences, ils adhèrent cependant à un même schème général d'analyse que je m'efforcerai de mettre en lumière avant de repérer et caractériser une « variante ethniste » à l'intérieur de chacune des deux perspectives d'interprétation.

La distinction de base que je propose m'a été inspirée par les débats entre historiens qui travaillent sur l'Allemagne nazie. Mais je précise que cette référence n'implique aucunement de ma part l'idée d'un parallélisme

quelconque entre le système politique rwandais et le système politique nazi. Je suis au contraire de ceux qui pensent que l'expression de « nazisme tropical » qui a parfois été utilisée n'a guère de sens d'un point de vue historique (2).

Les travaux sur le nazisme ont mis en lumière une opposition entre deux grands courants d'historiens : les « intentionnalistes » d'une part, les « structuralistes » ou « fonctionnalistes » d'autre part. Je me contenterai de rappeler en quelques phrases le contenu de cette opposition (3).

Le courant intentionnaliste soutient que Hitler avait un programme d'action nourri de ses obsessions idéologiques, en particulier de son antisémitisme pathologique, un programme auquel il s'est tenu depuis le début de sa carrière politique jusqu'à sa mort et qui explique pour une large part la politique suivie par le régime nazi, singulièrement la mise en œuvre à partir de 1941-1942 de la « solution finale » de la question juive. Le second courant récuse cette idée selon laquelle la politique nazie pourrait être fondamentalement analysée comme l'application d'un projet préconçu : il met plutôt l'accent sur les « structures » du régime nazi et sur le caractère « fonctionnel » de décisions prises en réponse à des circonstances ou des événements. Ainsi, pour analyser le génocide des Juifs, ces historiens — sans nécessairement négliger le fait que la folie haineuse de Hitler avait créé l'indispensable « climat favorable » — insisteront sur un processus de « radicalisation cumulative » de l'antisémitisme nazi et sur le rôle joué dans ce processus par des facteurs comme l'échec de l'offensive allemande sur le front de l'Est et les rapports de compétition et de surenchère entre les différents organes du pouvoir nazi.

Je m'inspirerai donc de cette distinction, mais en en modifiant quelque peu les termes, la notion d'« intentionnalisme » convenant mal pour qualifier la première grande perspective d'interprétation de la tragédie rwandaise que je propose de retenir.

Un courant d'interprétation de type essentialiste

L'essentialisme, on le sait, est une théorie philosophique qui affirme la primauté de l'essence sur l'existence. Je parlerai de point de vue essentialiste pour désigner les positions de ceux qui voient dans la nature du régime mis en place au Rwanda au tournant de l'indépendance la cause originaire de la violence génocidaire récente ou du moins le nœud de son explication.

L'ouvrage que Colette Braeckman a consacré au génocide rwandais représente bien ce courant (4). Braeckman souligne que le Rwanda indépendant s'est construit comme une société « fermée », a « (défini) son identité en niant le droit à l'existence de l'autre », celui-ci étant symbolisé par le Tutsi (pp. 51-52, 283). Elle écrit : « *C'est sur la haine de l'autre,*

(1) Pour les journaux, ma principale source est la revue de presse établie par l'Administration générale de la coopération au développement.

(2) C'est Jean-Pierre Chrétien qui semble avoir été l'inventeur de cette expression : cf. son article « Un nazisme tropical », *Libération* du 26 avril 1994.

(3) On trouvera une éclairante synthèse de cette question dans I. Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétations*, Paris, Gallimard, 1992.

(4) C. Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

considéré comme l'opresseur de jadis, l'adversaire intérieur, que s'est bâti depuis trente ans le pouvoir hutu » (p. 152). Cette citation met bien en lumière l'idée d'un système qui perdure dans son essence, essence qui est l'ethnisme, la stigmatisation et le rejet d'un groupe social.

Dérogeant (ce sera l'unique fois) à mon choix de me limiter à l'africanisme belge, je crois utile de relever ici que la position de Colette Braeckman rejoint celle défendue par l'historien français de la région des Grands Lacs, Jean-Pierre Chrétien. Celui-ci met au fondement des violences d'aujourd'hui la « révolution hutu » de 1959-1961. Il dit que cette révolution fut une sorte de « 1789 à l'envers » aboutissant, par l'inversion d'une hiérarchie sociale que la colonisation avait à la fois figée et « racialisée », à l'instauration — sous l'égide et au profit d'un pouvoir hutu — d'un véritable « corporatisme ethnique » (5).

De même que Braeckman, Chrétien caractérise le système politique mis en place après l'indépendance comme une « dictature » (les deux auteurs parlent même de « système totalitaire » cimentée par le « racisme »).

L'anthropologue Luc de Heusch fait, lui aussi, du racisme anti-tutsi inhérent à la révolution de 1959 la cause profonde des violences récentes, mais à la différence des auteurs précédents, il insiste sur la « consistance » historique du clivage hutu/tutsi. Colette Braeckman et Jean-Pierre Chrétien appartiennent à cette catégorie d'auteurs qui soutiennent que, dans un pays comme le Rwanda, il n'y a pas d'ethnies, mais de l'« ethnisme », c'est-à-dire une forme de racisme, un phénomène de fabrication et de manipulation à des fins politiques d'un clivage qui ne correspond pas à la réalité. Cette « ethnisation » des rapports sociaux serait un legs du colonisateur, repris et assumé par les dirigeants du Rwanda indépendant.

Luc de Heusch, pour sa part, souligne que le Rwanda pré-colonial était une société de classes opposant une aristocratie tutsi formée de grands éleveurs à la masse paysanne hutu. « Cette société de classes avait, ajoutait-il, une tendance à devenir une société de castes », tendance que la colonisation — en systématisant la domination tutsi — va renforcer. Pour de Heusch, le drame actuel du Rwanda découle du fait que, dans la période de l'accession à l'indépendance, les tensions sociales qui existaient entre aristocrates tutsi et paysans hutu ont été transformées par une élite hutu, avec le concours décisif de la tutelle belge et de l'Église catholique, en un conflit raciste (6).

Variante ethniste de l'interprétation essentialiste

Un point de vue rarement formulé par écrit qui ne m'en semble pas moins refléter un courant de pensée significatif est celui de ceux qui, mettant toujours au cœur de l'explication la révolution hutu de 1959, dénoncent en celle-ci, plutôt qu'un phénomène de racialisation ou d'eth-

(5) Voir sa tribune libre dans *Le Soir* du 15 décembre 1994 et ses interventions à Biarritz dans le cadre de la rencontre organisée par les associations Agir ici et Survie (*Politique franco-africaine : premier avertissement. Actes de la « mise en examen » de la politique*

africaine de la France, Biarritz, 8 et 9 novembre 1994).

(6) Interview de Luc de Heusch par J. Baudouin à l'émission « Arguments » de la RTBF transcrite dans *La République* d'octobre-novembre 1994.

nisation de rapports sociaux, la remise en cause d'un ordre social qui pour le bien du pays tout entier, assurait la suprématie de la minorité tutsi.

Il faut surtout évoquer ici l'écrivain/essayiste Omer Marchal, chantre d'un Rwanda où il a vécu 35 ans. Marchal reprend la vieille thèse coloniale selon laquelle la domination exercée par les Tutsi fut une domination naturelle et donc légitime, car fondée sur la supériorité que ce « peuple admirable » doit à ses origines nilotiques (« ...le mututsi ne redoute pas les forces obscures. Il n'est pas nègre. Il est volontiers mécréant. Il peut braver la foudre. Sa dérision est souveraine », p. 26) et à son tempérament « aristocratique » (les Batutsi constituent une « élite » définie non par une « fatalité sociale », mais par la « volonté de progresser, et de demeurer dans les positions acquises, au lointain départ, par l'effort », p. 51) (7).

Les événements de 1959 et le régime instauré à l'indépendance ont mis fin à une longue histoire au cours de laquelle « les trois peuples formant le peuple des Banyarwanda vécurent somme toute heureux » (*id.*). Marchal cite élogieusement l'écrivain liégeois, Alexis Curvers, qui, dans un ouvrage de 1964, consacrait un chapitre au « martyr » que font subir aux Tutsi (« l'une des plus belles races d'Afrique, et des plus civilisées ») des Hutu qui « ne sont guère sortis de l'âge de la pierre que pour exercer du jour au lendemain le pouvoir absolu, grâce à la sage et teilhardienne politique de décolonisation belge... » (*op. cit.*, p. 35).

Omer Marchal suggère de donner le prix Nobel à l'abbé Alexis Kagame (cet historien-idéologue qui a exalté une société traditionnelle rwandaise vue à travers le prisme de la Cour royale tutsi), en réparation de la tolérance manifestée pendant trente ans par la communauté internationale, face au « génocide des Batutsi, cet holocauste oublié et caché » (p. 94).

Le point de vue de Marchal se retrouve en filigrane d'un article signé par un ancien fonctionnaire territorial du Congo, Jacques Gérard (*Le Soir*, 25 avril 1994). Gérard, comme Marchal, s'en prend avec virulence aux responsabilités de démocrates-chrétiens et de missionnaires flamands dans le « choix abominable fait en 1959 » qui jeta en exil l'« élite du Rwanda » et créa « cet État guignolesque que fut la République des Bahutu ».

Alors que Marchal voit dans « la diaspora des Batutsi (la) source vitale (d'un) Rwanda nouveau qui va étonner le monde » (p. 93), J. Gérard appelle à la prise de pouvoir par le Front patriotique rwandais, « seul espoir du Rwanda », et suggère au vainqueur de reprendre les « listes de soutien au régime d'Habyarimana publiées dans la presse belge, afin que ceux qui les signèrent, en particulier de « trop nombreux religieux », « soient interdits de Paradis aux Mille Collines en attendant de l'être en un monde meilleur ».

L'approche essentialiste débouche fort logiquement sur l'affirmation d'une continuité fondamentale du pouvoir issu de la révolution (avec ou sans guillemets) de 1959. Les auteurs qui s'inscrivent dans ce courant d'analyse parleront volontiers (on l'a vu par les citations précédentes) de « trente ans de pouvoir hutu », relativisant l'importance des changements politiques et sociaux qui ont pu se produire depuis l'indépendance (8).

(7) O. Marchal, *Pleure Rwanda bien-aimé*, Villance-en-Ardenne, Omer Marchal éditeur, 1994. Voir aussi son article dans *La Libre Belgique* des 30 avril-1^{er} mai 1994.

(8) W. Fabre, « ancien résident du Congo et du Rwanda », s'indigne de la collaboration

que la coopération belge a apportée « pendant trente ans » au pouvoir en place, « admettant toutes ses frasques, tous ses dérapages, toutes ses turpitudes » (*Le Soir*, 28 décembre 1994).

Un courant d'interprétation de type fonctionnaliste

Les « fonctionnalistes », par contre, mettent l'accent sur une nécessaire périodisation de l'histoire du Rwanda indépendant. Ainsi, ils tendront à distinguer — du point de vue du traitement de la « question ethnique » — les régimes Kayibanda et Habyarimana, et ils opposeront avec force, sous le règne d'Habyarimana, une première période plutôt positive et faste, allant de 1973 au milieu des années 80, à une seconde période caractérisée par la dérive progressive du régime et la dégradation économique et sociale du pays.

Je partirai du livre de Filip Reyntjens, *L'Afrique des Grands Lacs en crise...*, certes, écrit à la veille du génocide déclenché en avril 1994, mais publié après et augmenté d'une postface (9).

A l'encontre de Colette Braeckman qui cherche à montrer que, de 1959 à 1994, la violence fut le fil conducteur du pouvoir hutu (10), Reyntjens, après avoir rappelé les Tutsi exécutés sous le régime Kayibanda, note qu'« entre la prise de pouvoir par le général Habyarimana et le début de la guerre en octobre 1990, aucune violence à caractère ethnique n'a été déplorée » (p. 35), précisant sur un plan plus général que « même si elle était loin d'être parfaite, la situation des droits de l'homme contrastait favorablement [à cette époque de l'histoire du Rwanda, note de Gauthier de Villers] avec celle prévalant ailleurs en Afrique » (id).

A cette approche qui insiste sur l'existence d'une longue période de non-violence ethnique, je puis aussi opposer une analyse de Jean-Claude Willame, analyse évoquant, afin de faire comprendre les massacres de 1994, la succession dans l'histoire du Rwanda indépendant de « cycles vindicatifs », entretenant la tension et la peur entre Hutu et Tutsi (11). En ne relevant pas l'absence de violences ethniques au cours des années 1974-1990, Willame veut faire entendre qu'il s'agit, plutôt que d'un signe d'évolution dans les relations interethniques (devenues, écrit pour sa part Reyntjens, « relativement gérables depuis 1973 » — p. 257), d'une simple pause dans les manifestations d'une violence qui demeurerait latente, qui continuait (entretenu par une institution comme celle des quotas ethniques) à couvrir dans les esprits.

Si, à propos des performances économiques et sociales du régime Habyarimana, Colette Braeckman entretenait une certaine ambiguïté, en notant que le Rwanda a pu « (faire) figure d'oasis » (p. 86) sans que l'on réussisse à savoir dans quelle mesure cette perception du pays correspondait à ses yeux à une apparence ou à une réalité, Reyntjens souligne, lui, les « mérites » dont le régime a, un temps, témoigné sur le plan du développement (p. 34). Mais ce sont surtout des auteurs comme Jef Maton et Stefaan Marysse qui ont analysé en termes positifs la politique économique et sociale mise en œuvre pendant la plus longue période de l'histoire du Rwanda postcolonial.

(9) F. Reyntjens, *L'Afrique des Grands Lacs en crise. Rwanda, Burundi : 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994.

(10) C. Braeckman écrit par exemple : « (...) Le régime Habyarimana réussit à donner le change en Occident durant deux décennies, mais, dans la réalité, ses prisons,

son système répressif, ses tortures n'eurent rien à envier à la Guinée de Sekou Touré (...) », *op. cit.*, p. 100.

(11) J.-C. Willame, « Diplomatie internationale et génocide au Rwanda », *Politique africaine*, 55, octobre 1994, pp. 116-131.

Marysse, par exemple, relève que le revenu par habitant a été multiplié par deux au Rwanda au cours des vingt-cinq années suivant l'indépendance alors que dans le Zaïre voisin, potentiellement beaucoup plus riche, il s'effondrait au cours de cette période (*Financiële Economische Tijd*, 8 décembre 1994). Dans ce même article, Marysse évoque les différents facteurs qui, selon lui, expliquent cette performance. Il cite la « qualité » de la paysannerie rwandaise, l'importance de l'aide internationale, mais aussi la politique avisée suivie à plusieurs égards par le pouvoir, ainsi en matière de prix d'achat du café aux producteurs, prix qui auraient été les plus élevés d'Afrique (12). Ces orientations politiques témoignent d'une spécificité de l'État rwandais, facteur d'explication qui serait le plus décisif. Je crois utile ici une référence à l'article de Marysse, car elle me permettra de mettre en évidence ce qui me paraît au cœur de l'opposition que j'établis entre deux problématiques : une perception différente de la signification et de la dynamique des changements opérés avec l'indépendance. Marysse écrit qu'il faut d'abord et surtout prendre en considération le fait de la mise en place au Rwanda d'« un État structuré, présent jusque sur la dernière colline du pays ». Il poursuit : « *Le mérite des améliorations apportées aux conditions de vie de la population par une organisation étatique efficace doit être attribué à la première génération de la nouvelle élite, issue du milieu rural et qui conservait avec celui-ci des liens étroits. En outre, les membres de cette élite se percevaient comme les porteurs d'une révolution sociale, les mandataires d'un mouvement qui a renversé le vieux système féodal et qui représentait la majorité de la population.* »

Vers le milieu des années quatre-vingt, le système rwandais entame sa dérive. Tous les observateurs reconnaissent ce fait, mais les trois auteurs que je viens d'évoquer sont parmi ceux qui insistent sur ce phénomène et qui y voient, non pas simplement la manifestation provoquée par une conjoncture défavorable des faiblesses et perversités d'un système, mais un tournant, l'irruption de changements qualitatifs.

La dérive du système est à la fois socio-politique et socio-économique. Avec la relève des générations, l'évolution des structures sociales, l'amenagement des ressources, on assisterait à l'alignement progressif de l'État rwandais sur la majorité des autres États africains, avec le développement par l'entourage présidentiel d'une « politique du ventre » et l'accroissement des inégalités tant entre régions qu'entre catégories sociales. Pour Jef Maton, l'État « planificateur » rwandais a eu le mérite de mettre en œuvre un processus de modernisation, mais ce processus a engendré de nouvelles élites — formées de hauts fonctionnaires, d'industriels et de commerçants, hutu et tutsi, — qui se sont mises à assujettir l'État à leurs « manipulations partisanses, égoïstes et corporatistes » (13).

Parallèlement, la situation économique du pays se dégrade rapidement. Marysse et Maton retiennent trois causes majeures : la chute du cours du café à partir de 1987, la surexploitation des terres (liée à la pression démographique) qui provoque le franchissement d'un seuil de rentabilité

(12) Pour une analyse du même type, voir J. Maton, *Développement économique et social au Rwanda entre 1980 et 1993*. Le

dixième décile en face de l'apocalypse, Gent, octobre-novembre 1994.

(13) J. Manton, *op. cit.*, pp. 30 et 37.

décroissante, enfin l'imposition par la Banque mondiale et le FMI d'une politique d'ajustement structurel inadéquate (14).

Dans la mise en place d'un schème susceptible d'expliquer la marche du pays vers la tragédie, Jef Maton met particulièrement l'accent sur la détérioration des conditions de vie. Relevait l'accroissement dramatique, depuis le début des années 90 surtout, de la proportion de la population rwandaise disposant de moins de 1 000 calories par jour, il évoque — en se référant à des études sur les camps de concentration nazis — l'existence d'un « seuil criminogène », d'un seuil physiologique de « rationnement » en deçà duquel des phénomènes de « déshumanisation » provoquant la montée de la violence sociale se produiraient. Mais il précise que si une telle analyse peut permettre de rendre compte de jacqueries ou de pogroms, elle est impuissante à expliquer ces massacres programmés que constituent les génocides, cette « apocalypse » dans laquelle s'engloutit le Rwanda au printemps 94.

En fait, la situation générale de crise qui se développe au Rwanda dès la première moitié des années quatre-vingt avec ses incidences dramatiques sur le niveau de vie des masses paysannes, n'est pas plus pour Maton que pour Marysse et Reyntjens la cause suffisante ni même le véritable point de départ du processus qui aboutit aux massacres de 1994.

Filip Reyntjens observe qu'à la fin des années quatre-vingt l'impasse n'était pas totale au Rwanda, que le système socio-politique en place paraissait en mesure (à travers un processus d'auto-transformation) de résoudre de manière pacifique les deux problèmes politiques majeurs qu'il avait à affronter : celui de la démocratisation et celui des réfugiés tutsis (p. 257). C'est l'attaque du FPR (Front patriotique rwandais) qui a, en même temps que précipité des changements sociaux et politiques, exacerbé des problèmes ethniques qui étaient devenus « gérables » et « généré une culture de la violence » (id.).

Stefaan Marysse écrit de manière plus succincte : « (Le) modèle (rwandais) entre en crise vers les années 83-85 et déraile complètement après l'invasion militaire des *Inkotanyi* (*Les Cahiers africains*, p. 84).

Je crois pouvoir synthétiser le point de vue de ces auteurs en disant que pour eux, c'est l'agression du FPR, qui aurait été le catalyseur de la crise, le facteur qui, conjugué à une situation économique et sociale fortement dégradée et à la compétition croissante des élites (compétition avivée par le multipartisme) pour le partage d'un gâteau rétréci, aurait provoqué une sorte de condensation de la crise et son éclatement dans la violence.

Il est utile de préciser qu'un tel point de vue n'implique pas nécessairement de faire partager au FPR la responsabilité morale des massacres qui vont se produire.

Variante ethniste de l'interprétation fonctionnaliste

Les trois auteurs sur lesquels je viens de concentrer mon attention mettent l'accent sur des facteurs politiques et socio-économiques plutôt

(13) J. Manton, *op. cit.*, pp. 30 et 37.

(14) Sur cette dernière question, voir surtout S. Marysse « Rwanda, appauvrissement

et ajustement structurel », *Les Cahiers africains*, n° 12, 1994.

que sur la persistance d'oppositions et de tensions à caractère ethnique. Ainsi, F. Reyntjens insiste sur le fait que le FPR n'est pas l'héritier de ces *Inyenzi* des années 60 qui rêvaient de restaurer une domination tutsi, qu'il naît des changements politiques et socio-économiques qui ont affecté en Ouganda la situation des réfugiés rwandais plutôt qu'il ne représente la manifestation d'un atavisme et d'un désir de revanche tutsi (pp. 149, 155-156). Le même Reyntjens a souligné à différentes reprises que les violences de 1994 — bien que constituant à ses yeux un véritable génocide — eurent, au moins initialement, un caractère plus politique qu'ethnique (voir par exemple son interview au *Knack* du 20 juillet 1994).

Mais d'autres observateurs qui, comme les précédents, voient dans les événements de 1994 le produit d'une dénaturation du système politique rwandais, non une révélation et un accomplissement de sa nature profonde, axent leur analyse sur la dimension ethnique de la tragédie rwandaise. C'est le cas en particulier de deux Pères Blancs, Aelvoet et Desouter.

Après avoir rappelé les raisons de son adhésion en 1959 à la révolution hutu (événement « douloureux », mais qui marque la « libération d'un peuple »), après avoir dénoncé comme une « fadaise » la négation des différences et des conflits ethniques au Rwanda (« Le Tutsi est biologiquement lié à la vache » —, écrit-il), Walter Aelvoet analyse l'attaque du FPR comme la réalisation d'un vieux projet de restauration et de revanche (« Ils ont attendu trente ans, se sont préparés, se sont formés dans l'armée de Museveni (le Président ougandais), et quand ils furent prêts, ils ont attaqué ») (Interview dans *De Morgen*, 16 avril 1994).

Mais c'est le père Serge Desouter qui a développé de la manière la plus systématique l'approche que j'essaie de caractériser ici (15). Comme le père Aelvoet, S. Desouter souligne que nier — conformément à la thèse propagandiste tutsi — l'existence au Rwanda de différents groupes culturels constitue une contre-vérité. Les habitants de la région se répartissent en trois groupes caractérisés par des cultures distinctes fondées respectivement sur la chasse et la cueillette, l'agriculture, enfin l'élevage et le maniement de la lance. Mais on doit aussi mettre en évidence le jeu d'éléments qui favorisaient une « symbiose » progressive et reconnaître qu'à la fin des années cinquante les trois groupes sont entrés dans une nouvelle période de leur histoire. En dépit du processus de symbiose qui était à l'œuvre, en dépit de la construction par le Rwanda indépendant d'une « société moderne », le « souvenir de situations, d'incidents, de statuts sociaux demeurait inscrit dans les mémoires des générations, surtout quand les circonstances étaient douloureuses. Et on a beaucoup souffert au Rwanda. La construction d'une société moderne a imposé (à la population) un lourd tribut, un tribut encore alourdi par les événements récents » (16).

Le cœur du texte est consacré à de longs développements sur la diaspora tutsi, destinés à montrer que les Tutsi émigrés, ou du moins leurs élites, ont cultivé le souvenir des temps anciens de leur suprématie et — imprégnés de cette « culture de la lance » qui les motive idéologiquement — ont vécu dans l'attente du jour où ils pourraient rétablir, en même

(15) Voir S. Desouter, « Achtergronden bij de FPR-inval in Rwanda », in *Rwanda. Achtergronden van een tragedie*, Brussel, ACT vzw, 1994, pp. 4-44.

(16) *Ibid.*, p. 4.

temps que les « anciennes valeurs », leur domination. La menace de cette restauration était d'autant plus réelle et d'autant mieux perçue par les Hutu que la diaspora tutsi a, dans la période récente surtout, réussi à conquérir une forte influence sur la scène internationale (par exemple dans des organismes des Nations unies) et en Belgique où elle peut compter sur un « lobby "libre-penseur" » composé de socialistes et de libéraux, hostiles à l'Église missionnaire et à son œuvre de développement. Et l'on doit aussi tenir compte de l'influence dont continuait à jouir la minorité tutsi du Rwanda, en particulier grâce à des ONG qui accordaient aux membres de ce groupe une large place dans la « caste » privilégiée des professionnels du développement et grâce à ces nombreux coopérants et volontaires (« séduits) par le charme des jeunes filles tutsi » (p. 26). Manifestation d'un atavisme tutsi et fruit d'une politique menée avec constance, l'attaque du FPR constitue « la principale cause de l'anarchie et du déferlement de haine et de fanatisme que connaît le pays » (p. 43).

Ce type d'approche combine en fait — le lecteur l'aura perçu — la perspective fonctionnaliste et la perspective essentialiste. Elle est « fonctionnaliste » dans l'analyse du régime rwandais, puisque la « régression » de celui-ci dans l'ethnisme et son « dérapage » dans la violence sont vus comme une réponse à une agression et à une menace. Elle est « essentialiste » dans l'analyse du FPR, puisque le développement et l'action de ce mouvement s'expliqueraient fondamentalement, dans l'esprit des auteurs, par une appartenance ethnique.

Commentant le fait que les combattants du FPR se désignent eux-mêmes comme des *Inkotanyi*, reprenant ainsi l'appellation traditionnelle de l'élite guerrière qui servait le Mwami, Jan Kieckens — qui a travaillé 15 ans au Rwanda — écrit : « Le nom "Inkotanyi" est en lui-même tout un programme. La population hutu n'a pas besoin d'explication supplémentaire, elle en comprend parfaitement la portée : l'annonce du retour du roi et de l'esclavage » (17).

Cette perception du Rwanda ancien et cette conviction qu'un très vieil antagonisme ethnique joue un rôle-clef dans la compréhension des événements d'aujourd'hui se retrouvent dans une interview accordée à *Knack* par le directeur du Musée royal de l'Afrique centrale, Dirk Thys van den Audenaerde. Celui-ci récapitule ainsi l'histoire du Rwanda précolonial : « Il y a environ mille ans, s'installèrent dans le pays les Hutu, des éleveurs qui considéraient la vache comme sacrée. Comme ils étaient minoritaires, ils ont d'abord adopté la langue locale et puis ils ont dominé les Hutu. Ils ont fait des Twa leurs alliés et instauré un régime de terreur à l'égard des Hutu » (18).

Commentaires

Après avoir tenté de dresser aussi objectivement que possible ce panorama raisonné des positions en présence, je voudrais — sans aborder moi-même le fond du débat — développer brièvement trois constats.

(17) *De Standaard*, 21 avril 1994.

(18) *Knack*, 10 août 1994.

Le travail de confrontation auquel j'ai procédé montre à quel point on est encore loin d'un consensus à propos de la question de l'ethnicité, malgré les nombreux travaux de recherche effectués depuis des décennies. Les trois grandes positions qui départmentent en ce domaine les africanistes se retrouvent dans les écrits examinés.

— La position traditionnelle de type « primordialiste », consistant à affirmer que la distinction entre Hutu et Tutsi a bien un caractère ethnique (sinon racial), qu'elle s'inscrit dans l'histoire de longue durée et qu'elle a une valeur explicative centrale, est soutenue, on l'a vu, par différents auteurs.

— L'approche de caractère « instrumentaliste », voyant dans la question ethnique un phénomène d'ethnisme, c'est-à-dire, pour reprendre les termes d'un article de Michel Elias, une « doctrine politique » qui permet aux dominants de « brouiller les véritables enjeux sociaux (...) au profit d'une pseudo-rivalité qui n'est qu'une mise en scène purement idéologique » (19), est plus faiblement représentée dans le panorama qui précède (mais je le crois, en réalité, assez répandue).

— Un troisième type de position consiste, sans nier une certaine réalité et une certaine profondeur historique aux clivages ethniques, à en relativiser fortement la valeur explicative dans l'évolution récente du Rwanda. Cette position rejoint l'approche dite « contextualiste » du phénomène de l'ethnicité. Elle se retrouve chez un auteur comme Filip Reyntjens.

Je voudrais noter que les positions niant ou relativisant le rôle du facteur ethnique dans la tragédie récente du Rwanda (donc les positions de type b et c) me semblent, contrairement aux affirmations quelque peu rituelles de ceux qui critiquent la problématique de l'ethnicité, avoir été dominantes dans les médias belges (ce que mon analyse ne permet cependant pas de mettre en lumière).

Deux chercheurs, René Devisch (interview au *Standaard* des 18 juillet 1994) et Jean-Luc Vellut (réponse à un article — d'optique « instrumentaliste » — d'A. de Waal, in *Literary Supplement of the Times* du 15 juillet 1994), sont intervenus dans les débats concernant le Rwanda sur le thème spécifique de l'ethnicité, avec le souci de montrer la fausseté du point de vue instrumentaliste sans pour autant retomber dans la problématique primordialiste. Il s'agit donc d'une position de type intermédiaire comme celle de Reyntjens, mais que je crois néanmoins devoir mettre à part, les analyses de ces deux auteurs allant dans le sens d'affirmer la nécessité de prendre en compte des différences culturelles entre Hutu et Tutsi (entre une « culture de la houe » et une « culture de la lance ») pour comprendre les massacres du printemps 1994.

En dépit de la profonde implication de la Belgique dans l'évolution de la société rwandaise et en dépit du fait qu'ils ont eux-mêmes, peu ou prou, participé à l'histoire de la présence belge au Rwanda, les auteurs dont j'ai examiné les écrits se sont, à ma connaissance, peu engagés (à la date où j'écris) dans le sens d'une réflexion autocritique.

La manière dont Filip Reyntjens, dans l'introduction de son ouvrage mentionné plus haut, s'interroge sur les difficultés et les dangers d'une « histoire immédiate » va cependant dans le sens d'une telle réflexion. On

(19) *Demain le monde*, mai-juin 1994.

peut trouver une autre — mais fugitive — exception dans l'interview du père Aelvoet que j'ai citée. Celui-ci raconte qu'en 1959, il a commis un lapsus révélateur de la joie que suscitait en lui la révolution hutu malgré les violences dont celle-ci s'accompagnait : voulant annoncer à ses élèves rwandais qu'un requiem allait être célèbre pour les victimes des événements, il les a invités à la place à chanter un *Te Deum* !

Je dois signaler d'autre part qu'une évolution allant dans le sens d'un réexamen critique de trajectoires collectives (institutionnelles) et individuelles s'affirme dans le milieu des ONG et dans celui de l'Église catholique.

Ainsi, la publication *Traits d'Union Rwanda* (paraissant en néerlandais sous le titre *Rondom Rwanda*), qui émane d'un consortium d'ONG (Coopibo, SOS-Faim, Vredeseilanden), s'efforce d'ouvrir un vrai débat en faisant s'exprimer des points de vue divers. Je relèverai aussi qu'on a pu lire dans certaines publications des ONG belges l'une ou l'autre appréciation très critique de leur action passée (ainsi de la part de Michel Elias dans l'organe du Centre national de coopération au développement, *Demain le monde* de mai-juin 1994).

En ce qui concerne le monde catholique, je mentionnerai surtout un dossier du quotidien *La Cité* (5 janvier 1995) préparé par André Linard, qui interpelle avec vigueur l'Église pour les « erreurs » qu'elle a commises au Rwanda (sa contribution à l'ethnisation d'un conflit social, sa longue et étroite connivence avec le pouvoir en place à Kigali de 1962 à 1994).

Je voudrais revenir en troisième lieu sur le clivage que j'ai établi entre deux grands types d'interprétation. Ce qui m'a frappé en réalisant ce travail c'est la netteté avec laquelle ce clivage apparaissait dans la masse d'écrits que j'analysais. Mais certes — et bien que je me sois efforcé de retenir dans la documentation dont je disposais à l'Institut africain *tous* les textes suffisamment explicites pour que je puisse juger de la perspective générale d'interprétation adoptée par un auteur — mon panorama des points de vue énoncés par des « africanistes » belges n'est pas exhaustif. Il y a des textes qui m'ont échappé. D'autre part, beaucoup d'observateurs des réalités rwandaises, qui se sont exprimés lors de débats ou sur les antennes de la radio ou de la télévision, n'ont pas formulé par écrit une analyse portant sur la genèse de la récente tragédie.

Quelle est la nature de clivage ? Il ne s'agit pas d'une simple optique intellectuelle, par exemple d'une opposition entre des auteurs qui mettaient l'accent sur les temps longs de l'histoire et d'autres plus attentifs à des facteurs jouant dans le court terme (20). En fait, ce qui me semble le plus déterminant dans la formation de ce clivage, c'est une « sensibilité » particulière qui colore et oriente toute l'analyse et le jugement d'un auteur, sensibilité soit à la cause historique que la « révolution hutu » de 1959 a représentée ou a pu paraître représenter, soit à la cause de la communauté tutsi, objet privilégié de vindicte pour le pouvoir mis en place au tournant de l'indépendance. Quand ils partagent la première de ces sensibilités, les auteurs, pour expliquer la tragédie de 1994, mettront l'accent sur le jeu de facteurs et circonstances relativement récents et qui

(20) Bien que l'on puisse également — lut — opposer sous cet angle les deux points de vue que j'ai distingués.

sont en grande partie exogènes par rapport au système politique rwandais (chute des cours du café, politique erronée des institutions de Bretton Woods, surtout attaque du FPR); quand ils partagent la seconde, ils analyseront toute l'évolution du pays en fonction du « péché originel » commis par les élites hutu et leurs inspireurs ou conseillers lors de la marche à l'indépendance.

Comment analyser alors, dans le champ de l'africanisme belge, ces différences de sensibilité ? Dans quoi s'enracinent-elles ?

Axel Buyse a observé dans *De Standaard* (6 octobre 1994) combien l'opinion publique s'intéressant au Rwanda était en Belgique profondément divisée entre un courant « progressiste » séduit par le FPR et un courant sympathisant avec un système perçu comme le défenseur d'une cause hutu. Il notait que « cette seconde position a ses racines dans le monde — surtout flamand — de l'Église et des ONG ».

Le dépouillement auquel j'ai procédé paraît confirmer l'importance décisive de ce clivage communautaire. Tous les auteurs que j'ai rangés ci-dessus dans la catégorie des « essentialistes » sont francophones, tous les autres flamands !

Mais il faut être extrêmement prudent. Étant donné la période de temps limitée sur laquelle j'ai travaillé et étant donné mes critères de sélection : textes écrits, développant ou du moins esquissant une analyse socio-historique générale (21), mon corpus est finalement très réduit. Il est certain que le clivage communautaire n'est pas le seul. Il est possible qu'il soit second par rapport à d'autres types de clivages (entre chrétiens et libres-penseurs, entre courants idéologico-politiques, entre « générations » d'observateurs du Rwanda (23)), que mon étude met mal en lumière.

Une enquête de plus grande envergure et faite avec plus de recul apparaît donc nécessaire. J'espère que le présent essai incitera quelqu'un, peut-être moi-même, à l'entreprendre un jour.

Gauthier de Villers

Institut africain — CEDAF Bruxelles

(21) C'est en vertu de ce dernier critère que, par exemple, je n'ai pas tenu compte des articles d'Els de Temmerman, journaliste qui a une audience importante en Flandre et qui se montre très critique à l'égard de l'approche paraissant dominante dans les milieux associatifs et chrétiens flamands.

(22) Filip Reytsjens a attiré mon attention sur la nécessité de distinguer entre les auteurs ayant une expérience ancienne du Rwanda et ceux que les tragiques événements récents ont amenés à s'y intéresser.